

## REGLEMENT D'EXAMEN BTS METIERS DE LA CHIMIE

Diplôme Education Nationale N° 32022208 de niveau 5 / code RNCP : inscrit de droit

Le règlement d'examen du Brevet de Technicien Supérieur **Métiers de la chimie** dépend du contrat d'alternance signé par l'apprenant.

### Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

#### Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
U1	Culture Générale et Expression	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 4 h	2
U2	Langue Vivante Etrangère	CCF <sup>(2)</sup>	2
U3	Mathématiques	CCF <sup>(2)</sup>	2

#### Unités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
Physique-chimie			
U41	Étude de protocoles de synthèse et d'analyse	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 4 h	4
U42	Étude de cas professionnels en formulation et analyse	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 4 h	4
Activités professionnelles au laboratoire			
U51	Activités de technicien supérieur dans un laboratoire de synthèse, d'analyse ou de formulation	CCF <sup>(2)</sup>	4
U52	Activités de technicien supérieur au sein d'une équipe de synthèse, d'analyse ou de formulation	CCF <sup>(2)</sup>	4
U53	Projet technologique	CCF <sup>(2)</sup>	4
Epreuve professionnelle de synthèse			
U6	Conduite d'un projet en milieu professionnel	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 30 min	4

#### Epreuves facultatives :

		Forme de l'épreuve
UF1	Langue Vivante II	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 20 min + 20 min préparation
UF2	Engagement étudiant	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 20 min

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieur ou égale à 10/20 (sauf si la moyenne dans les enseignements professionnels est inférieure à 10). Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

## Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

### Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
U1	Culture Générale et Expression	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 4 h	2
U2	Langue Vivante Etrangère	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 2 situations	2
U3	Mathématiques	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 1h35	2

### Unités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
Physique-chimie			
U41	Étude de protocoles de synthèse et d'analyse	EPFF(1) écrite / 4 h	4
U42	Étude de cas professionnels en formulation et analyse	EPFF(1) écrite / 4 h	4
Activités professionnelles au laboratoire			
U51	Activités de technicien supérieur dans un laboratoire de synthèse, d'analyse ou de formulation	EPFF(1) pratique / 2x4 h	4
U52	Activités de technicien supérieur au sein d'une équipe de synthèse, d'analyse ou de formulation	EPFF(1) orale / 2h de préparation + 45 min de présentation	4
U53	Projet technologique	EPFF(1) orale / 20 min de présentation	4
Epreuve professionnelle de synthèse			
U6	Conduite d'un projet en milieu professionnel	EPFF(1) orale / 30 min	4

### Epreuves facultatives :

		Forme de l'épreuve
UF1	Langue Vivante II	EPFF(1) orale / 20 min + 20 min préparation
UF2	Engagement étudiant	EPFF(1) orale / 20 min

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieur ou égale à 10/20 (sauf si la moyenne dans les enseignements professionnels est inférieure à 10). Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.